

Message deux

Vivre la vie chrétienne sous le gouvernement de Dieu

Lecture biblique : 1 P 1.17 ; 2.21-24 ; 4.17-19 ; 5.6

I. Les Épîtres de 1 et 2 Pierre portent sur le gouvernement universel de Dieu :

- A. Le sujet de 1 Pierre est la vie chrétienne sous le gouvernement de Dieu ; il montre Dieu qui gouverne en particulier dans Ses actes disciplinaires vis-à-vis de Ses élus—1.2.
- B. Le sujet de 2 Pierre est la provision divine et le gouvernement divin, nous montrant qu'alors que Dieu nous gouverne, Il nous approvisionne de tout ce dont nous avons besoin—1.1-4 ; 3.13.
- C. Dieu gouverne en jugeant. Le jugement de Dieu sert à exécuter Son gouvernement—1 P 1.17 ; 4.17 :
 - 1. Du fait que 1 et 2 Pierre traitent du gouvernement de Dieu, dans ces épîtres, le jugement de Dieu et du Seigneur est mentionné de nombreuses fois, étant présenté comme un élément essentiel—1 P 2.23 ; 4.5-6, 17 ; 2 P 2.3-4, 9 ; 3.7.
 - 2. Au moyen de diverses sortes de jugements, le Seigneur Dieu nettoiera tout l'univers et le purifiera afin d'obtenir un nouveau ciel et une nouvelle terre pour un nouvel univers rempli de justice, pour Son plus grand plaisir—v. 13.
- D. Le jugement dans 1 Pierre 1.17 qui est mené à bien par le Père, n'est pas le jugement futur mais le jugement présent et quotidien de Dieu par Ses actes disciplinaires sur Ses enfants :
 - 1. Le Père nous a régénérés afin de produire une famille sainte : un Père saint avec Ses enfants saints—v. 3, 15, 17.
 - 2. Enfants saints, nous devrions marcher d'une manière sainte (v. 15-16). Si nous ne marchons pas ainsi, Dieu le Père interviendra pour juger selon Son gouvernement, afin d'éliminer notre impureté (4.15-17 ; He 12.9-10).
- E. Le jugement disciplinaire sous le gouvernement de Dieu commence dans la maison de Dieu—1 P 4.17 :
 - 1. Dieu juge tout ce qui n'est pas en accord avec Son gouvernement. En conséquence, au cours de l'âge présent, nous, les enfants de Dieu, vivons chaque jour sous le jugement de Dieu—1.17.
 - 2. Dieu donne des épreuves très ardues pour discipliner les croyants au moyen du jugement de Son gouvernement, un jugement qui commence dans Sa propre maison—4.12, 17.
 - 3. L'objectif d'un tel jugement est que nous vivions selon Dieu, dans l'esprit—v. 6.

II. Ce qui rend les écrits de Pierre très précieux, c'est qu'il combine la vie chrétienne et le gouvernement de Dieu, révélant que la vie chrétienne et le gouvernement de Dieu fonctionnent ensemble, de concert—1 P 1.17 ; 2.21, 24 ; 3.15 ; 4.17 ; 5.5-8 :

- A. Le Dieu trinitaire est passé par un long processus en Christ et est devenu l'Esprit qui donne la vie afin de demeurer en nous, tout cela pour notre vie chrétienne—Jn 1.14 ; 14.17 ; 1 Co 15.45b ; 6.17.

- B. Simultanément, le Dieu trinitaire reste le Créateur et le Gouverneur de l'univers—1 P 4.19.
- C. Bien que nous soyons nés de Dieu pour avoir une vie spirituelle et être une nouvelle création, nous sommes encore dans l'ancienne création—Jn 1.12-13 ; 3.3, 5-6 ; 2 Co 5.17 :
 1. Pour cette raison, nous avons besoin des traitements disciplinaires sous Son gouvernement—1 P 1.17.
 2. Pour que la vie chrétienne puisse croître, nous avons besoin des actes disciplinaires du gouvernement de Dieu—2.2 ; 4.17; 2 P 1.5-7.

III. Lorsque le Seigneur Jésus était sur terre, Il vivait Sa vie humaine absolument en subordination au gouvernement de Dieu, et Il soumettait tout ce qui Le concernait au gouvernement de Dieu—Jn 6.38 ; 1 P 2.21-23 :

- A. Le Seigneur remettait constamment toutes les insultes et blessures qu'Il recevait à Celui qui juge avec droiture dans Son gouvernement, le Dieu juste, auquel Il se soumettait. Il mettait Sa confiance dans le Juste, reconnaissant Son gouvernement—v. 23.
- B. Lorsque Dieu conseillait l'homme Christ, les entrailles de Christ étaient unies à Dieu et elles L'instruisaient par Son contact avec Dieu—Ps 16.7 ; Es 50.4.

IV. Étant des croyants en Christ et des enfants de Dieu, nous devrions vivre une vie chrétienne sous le gouvernement de Dieu—Jn 3.15 ; 1.12-13 ; 1 P 4.13-19 ; 5.6-8 :

- A. Les Épîtres de Pierre révèlent le Christ qui nous rend capables de supporter les mesures disciplinaires gouvernementales de Dieu, qu'Il administre à travers les souffrances—1 P 1.6-8 ; 2.3-4, 19, 21-25 ; 3.18, 22 ; 4.1, 15-16 ; 5.8-9.
- B. Nous devrions passer le temps de notre pèlerinage dans une crainte sainte, c'est-à-dire, dans une prudence saine et sérieuse qui nous conduit à être saints dans chaque détail de notre vie—1.15, 17.
- C. Nous devrions être abaissés sous la main puissante de Dieu, laquelle exécute le gouvernement de Dieu—5.6 :
 1. Au verset 6, « la puissante main de Dieu » signifie la main de Dieu qui agit pour gouverner, en particulier lorsqu'Il rend un jugement—1.17 ; 4.17.
 2. Être abaissés sous la main puissante de Dieu, c'est être rendus humbles par Dieu. Cependant, nous devons coopérer avec l'opération de Dieu et être prêts à être rendus humbles, abaissés, sous Sa main puissante—5.6.
- D. Nous devrions remettre nos âmes au Créateur fidèle—4.19 :
 1. Dieu peut préserver notre âme, et Ses soins dans l'amour et la fidélité accompagnent la justice qu'Il applique dans Son administration gouvernementale.
 2. Alors que Dieu nous juge dans le cadre de Son gouvernement, Il prend fidèlement soin de nous dans Son amour. Pendant que nous souffrons à cause de Son jugement disciplinaire, nous devrions remettre nos âmes aux soins fidèles de notre Créateur—Mt 10.28 ; 11.28-29.
- E. Dans la mort de Christ, nous sommes morts aux péchés, pour que dans la résurrection de Christ nous puissions vivre pour la justice sous le gouvernement de Dieu—1 P 2.24 :
 1. Le gouvernement de Dieu est établi sur la justice (Ps 89.14a). En tant que

le peuple de Dieu vivant sous Son gouvernement, nous devons mener une vie juste.

2. L'expression « vivre pour la justice » concerne la réponse aux exigences du gouvernement de Dieu—1 P 2.24 :
 - a. Nous avons été sauvés afin que nous puissions vivre avec justice sous le gouvernement de Dieu, c'est-à-dire d'une manière qui répond aux exigences justes de Son gouvernement.
 - b. Dans la mort de Christ, nous avons été séparés des péchés, et dans Sa résurrection, nous avons été vivifiés afin qu'au cours de notre vie chrétienne nous puissions vivre spontanément pour la justice, sous le gouvernement de Dieu—Rm 6.8, 10-11, 18 ; Ep 2.6 ; Jn 14.19 ; 2 Tm 2.11.